

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **13 décembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1341**

commune (s) : Lyon 8°

objet : Plan de cession - Habitat - Cession, à titre onéreux, à la SCM Métay-Perricard avec faculté de substitution, de 2 lots dans un immeuble en copropriété situé 18, place Ambroise Courtois

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 décembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Galliano, Colin, Bernard.

Absents non excusés : M. Barge.

Commission permanente du 13 décembre 2016**Décision n° CP-2016-1341**

commune (s) : Lyon 8°

objet : **Plan de cession - Habitat - Cession, à titre onéreux, à la SCM Métay-Perricard avec faculté de substitution, de 2 lots dans un immeuble en copropriété situé 18, place Ambroise Courtois**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'optimisation de son patrimoine, la Métropole de Lyon propose de céder les lots n° 1 et 12 dans un immeuble en copropriété situé 18, place Ambroise Courtois à Lyon 8° et cadastré AD 25, lesdits lots étant loués pour partie à la SCM Métay-Perricard et pour partie à madame Dominique Allombert-Tetafort, aux termes de 2 baux professionnels.

Les lots n° 1 et 12 correspondent respectivement à une cave et un appartement d'une superficie de 106 mètres carrés environ à usage de local professionnel, auxquels sont affectés les 1/1 000° et 115/1 000° des parties communes générales attachés à chacun de ces lots.

Aux termes du compromis, la SCM Métay-Perricard, avec faculté de substitution, s'est portée acquéreur de ce bien, cédé occupé, au prix de 300 000 €, admis par France domaine, madame Dominique Allombert-Tetafort ayant donné sa dédite pour le 31 décembre 2016 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 17 mars 2016, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à la SCM Métay-Perricard, avec faculté de substitution, pour un montant de 300 000 €, de 2 lots dans un immeuble en copropriété situé 18, place Ambroise Courtois à Lyon 8° et cadastré AD 25, lesdits lots étant loués pour partie à la SCM Métay-Perricard et pour partie à madame Dominique Allombert-Tetafort, aux termes de 2 baux professionnels.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° OP07O4496, le 21 mars 2016 pour la somme de 10 000 000 € en dépenses.

4° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 300 000 € en recettes - compte 775 - fonction 515,

- sortie du bien du patrimoine de la Métropole : 162 595,58 € en dépenses : compte 675 - fonction 01 et en recettes : compte 2118 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.